

PROTOCOLE ADULTE

SAISON 2015/2016

Sur toutes les compétitions Départementales et Régionales
Du territoire Normand

*Ce protocole fait partie des actions voulues par une équipe de bénévoles issus de clubs et comités Normands. Il a pour but de valoriser et de faire perdurer l'esprit Handball sur et en dehors des terrains. Il répond à une problématique: **Les acteurs du match ne communiquent pas assez entre eux avant le match et bien souvent le premier contact est soit une contestation, soit une réprimande.***

Comment établir une meilleure communication entre les acteurs du match ?

**Validé par la ligue de Normandie de Handball, il doit être mis en place
autour des compétitions départementales et régionales**

À partir du Samedi 20 Février 2016 jusqu'à la fin de la saison 2015/2016.

COMPÉTITIONS ADULTES (Départementales et Régionales)

1) Réunion - 15 minutes avant le début du match – Devant la table de marque ou dans une salle attenante:

- L'arbitre ou les arbitres (Ce sont eux qui mènent la réunion)
- L'officiel responsable de chaque équipe
- Le responsable de salle – si INSCRIT SUR LA FDME avant le match et porteur d'un brassard
- Le chronométreur
- Le secrétaire
- Le superviseur (S'il y en a un)

Déroulement de la réunion

- ✓ **Prise de contact - Présentations**
- ✓ **Rappel du rôle du responsable de salle:** Il doit se tenir près de la table de marque du début à la fin du match et doit raccompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire.
- ✓ **Pose du temps mort:** Poser le carton vert devant le chronométreur
- ✓ **Tirage au sort:** Choix du côté ou Choix de l'engagement en premier
- ✓ **Rappel déroulement protocolaire** Avant et après match

2) AVANT LE MATCH: Alignement des deux équipes à l'initiative des arbitres ou de l'arbitre, croisement des équipes au milieu du terrain.

3) APRES LE MATCH: Alignement au milieu du terrain des deux équipes à l'initiative des deux arbitres ou de l'arbitre, croisement des équipes.

4) SIGNATURE DE LA FDME: En présence de l'officiel responsable de chaque équipe.

***L'officiel responsable peut envoyer la fiche manager
pour faire part de son avis sur la prestation des arbitres
auprès de l'instance territoriale afin d'établir les futurs axes de formations lors des stages arbitres.***